

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

**Représentés:** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention 2023**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label Grand Site de France (GSF). C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions actuel de l'OGS, et en concertation avec tous les partenaires, qu'une candidature au label GSF peut être envisagée. L'attribution de ce label GSF distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Données clés :

- Un site classé de 2 848 ha / Un Grand Site d'environ 14 000 ha,
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs,
- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'Opération Grand Site a été officiellement lancée par l'État en juillet 2015. Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le document cadre de l'OGS (projet et programme d'actions 2019-2023) ont été validés en Comité de pilotage local en décembre 2018. Depuis, le territoire et les acteurs de l'OGS disposent d'un document de gestion qui comprend notamment :

## Une ambition collective : « RÉVÉLER LE GRAND SITE »

Au travers d'orientations... :

*Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers*

*Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain*

*Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu*

*Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation*

... et d'un programme d'actions sur 5 ans de 45 actions pour un montant de 3 862 740,00 €

Ce document cadre de l'OGS a été présenté et approuvé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en décembre 2020 avec avis favorable à l'unanimité.

En tant que structure gestionnaire de l'OGS, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS,
- l'accompagnement à la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site,
- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label GSF,
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF.

En juillet 2022, à l'occasion du Comité de pilotage de l'OGS, il a été pris acte :

- de la volonté de tous les élus du Grand Site de pouvoir commencer à **travailler sur la candidature au label Grand Site de France (GSF) dès la fin du programme d'actions 2019-2023, soit dès l'automne 2023,**
- de solliciter via la DREAL, une **visite technique préalable de la mission GSF du Ministère de la Transition Ecologique,** et ce dès que possible,
- de mobiliser une **mission d'appui d'un consultant pour accompagner l'élaboration du dossier de candidature au label GSF.**

Après échanges avec la DREAL et le Ministère, la **journée d'échanges avec Mme Isabelle POULET du Ministère de la Transition Écologique va se tenir le Jeudi 30 mars 2023, sur le Grand Site.** Cette journée d'échanges se déroulera en plusieurs temps, avec notamment des visites de terrain et une réunion avec les principaux partenaires de l'OGS (Sous-préfecture, DREAL, UDAP, DDTM, Conseil départemental de l'Hérault, Parc naturel régional du Haut-Languedoc).

Durant l'année 2022, le chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- Animation/coordination générale de la démarche OGS : réunions du comité des élus du Grand Site, visite/réunion avec présentation d'un point d'étapes au Vice-président Tourisme du Conseil départemental de l'Hérault et à la Présidente d'Hérault Tourisme, réunion technique annuelle de programmation avec tous les financeurs à la DREAL, réunion du Comité de pilotage de l'OGS avec le Sous-préfet ;
- **Accompagnement et suivi de différentes opérations inscrites au programme :**
  - o assistance architecturale et paysagère (MO Pays),
  - o schéma de restauration paysagère de points noirs (MO Pays),
  - o schéma de développement agricole (phase 1) – (MO Département),
  - o inventaire du patrimoine hydraulique lié à l'activité meunière en lien avec la chargée d'inventaire du PAH (MO Pays),
  - o élaboration du projet scientifique et culturel du musée de Minerve avec l'étude d'aide à la décision pour la gestion du musée avec la chargée de mission musées du PAH (MO Pays),
  - o restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet (5<sup>ème</sup> tranche) – (MO Azillanet),
  - o restauration de l'église ND de l'Assomption et de la Tour porte à La Caunette (MO La Caunette),
  - o sauvegarde et mise en valeur de l'ancien castrum à la Livinière (1<sup>ère</sup> tranche) – (MO La Livinière),
  - o mise en valeur des espaces publics à Cesseroas (2<sup>ème</sup> tranche) – (MO Cesseroas),
  - o mise en valeur des espaces publics à Siran (MO Siran),
  - o mise en valeur des espaces publics à La Livinière (1<sup>ère</sup> tranche) – (MO La Livinière),
  - o schéma d'accueil et de découverte (MO Pays),
  - o aménagement de l'aire d'accueil et d'information avec mise en discrétion des réseaux aériens à Vélioux (MO Vélioux et Hérault Énergies),
  - o reconstruction de la passerelle de Coupiac entre Minerve et La Caunette (MO Minerve),

- o projet Escapade Nature Sans Voiture interdépartemental entre les 3 Grands Sites de France en projet de Béziers, Minerve et Carcassonne avec le RGSF (MO Hérault Tourisme),
- o réseau des ambassadeurs du Grand Site (MO OT du Minervois au Caroux),
- o plan de communication de l'OGS (MO Pays).

– Information/communication sur la démarche OGS ;

– Suivi d'autres opérations :

- o candidature du Pays à l'appel à projets LEADER 2023-2027 (MO Pays),
- o projet européen INHERIT (MO Département),
- o projet européen OENOMED (MO Département),
- o mise en discrétion des équipements aériens des réseaux d'énergie (électricité, téléphonie mobile sur Vélioux, THD internet via la fibre optique sur Cesseroas) – (MO opérateurs),
- o aménagements d'aires points de vue en bordure de la RD907 sur la Caunette et Vélioux (MO Département),
- o plan d'interprétation paysagère des domaines départementaux de Vieulac (Minerve) et de la Forêt (Siran) – (MO Département),
- o mise en valeur des points d'accès aux sites d'escalade à Cesseroas et la Caunette avec la Communauté de Communes (MO Département),
- o travaux de DCFI le long de la RD147 à Minerve (MO Département),
- o guide pratique paysage du RGSF (MO RGSF),
- o projet de cadastre solaire (MO Parc/Pays),
- o démarche Natura 2000 (MO Parc),
- o démarche Cru La Livinière (MO Syndicat de l'AOP),
- o démarche GSF Salagou/Mourèze (MO SM du GS du Salagou Cirque de Mourèze).

– Participation aux réunions des différents réseaux : séminaire technique annuel et rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) sur le GSF des Iles Sanguinaires-Pointe de la Parata (Corse du Sud).

Pour l'année 2023, il s'agit pour le chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS) ;
- accompagner l'organisation de la visite de la chargée de mission GSF du Ministère de la Transition Écologique ;
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS ;
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS ;
- assurer l'information/communication sur l'OGS ;
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS ;
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...
- animer/suivre le lancement de l'élaboration du dossier de candidature au label GSF.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2023 à avril 2024, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault : .....25 000 €

pour un autofinancement de 35 000 €.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- prend acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- 
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers  
Le Président,

Jean ARCAS.

